

Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ÉCLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion : 10 Octobre 2023 au siège de la LFNA à PUYMOYEN (16)

Présents : MM. BARRIERE (Président) – PREGHENELLA – CLAVIERE – COUPLET – GUICHARD – VERGNAUD – SILLARD – PETIT – HERAULT – DESAINTEJEAN (remplace GENESTE).

Absents : MM. GENESTE – ROULON – ECOBICHON – LACOMBE.

Référents Administratifs : Anne-Laure GONCALVES – Geoffrey SAVIGNAT.

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de leur part.

A tous les Districts de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "zone de sécurité" d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (**article 3.3 du RTIS**)

La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

NOUS VOUS RAPPELONS QUE VOUS AVEZ A VOTRE DISPOSITION :



Référent Terrain Synthétique et Eclairage

Vincent GUICHARD (33)

Mail : vincent.guichard33@free.fr

Portable : 06 13 70 69 16



Référent Eclairage

Jean-Jacques PETIT (79)

Mail : jj.petit@orange.fr

Portable : 06 08 80 72 31

Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

AOP : Arrêté d'Ouverture au Public / **PV CDS** : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives *tous niveaux confondus* »

La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°1 du 5 septembre 2023.

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

PUYMOYEN – STADE D'HEURTEBIZE 2 – NNI 162710102

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **10/12/2025**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN** de l'installation, des levées des non-conformités présentés dans le rapport de visite du 06/06/2023 et des éléments suivants :

- Rapport de Visite de M. ROULON du 22/09/2023

Elle constate la levée des non-conformités majeures présentées dans le dernier rapport de visite.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **06/06/2033**.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

SOYAUX – STADE CREDIT AGRICOLE – NNI 163740401

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/07/2025**.

Courrier mairie du 20/09/2023, terrain qui ne sert plus au football – **RETRAIT**.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

PUYMOYEN – FOOT A8 LFNA – NNI 162710202

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 17/09/2023 pour la **création d'un terrain Niveau FOOTA8 SYN** et des éléments fournis :

- Plan de Masse
- Plan de l'Aire de Jeu de 61 x 36m
- Plan côté du Bloc Vestiaire
- Fiche technique du synthétique « EUROFIELD TT45 375 AER » de 45,00mm
- Fiche technique de la couche de souplesse « PROGAME XC5010 » de 10,00mm
- Remplissage liège

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour la **création d'un terrain Niveau FOOTA8 SYN**.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires



5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux**
- 5.2. Confirmations de niveau de classement**
- 5.3. Changements de niveau de classement**

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

- 2.3. Changements de niveau de classement

MEURSAC – SATDE JM DURANDET – NNI 172320101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **30/06/2029**.

A la suite de l'avis favorable du 10/02/2022, pour une rénovation et extension du bloc vestiaires, en vue d'un passage en **Niveau T4 PN**,

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T4 PN** et des documents transmis :

- Rapport de visite de J. PREGHENELLA du 08/08/2023,
- Plan de Masse et Situation,
- Plan des vestiaires,
- AOP du 21/11/2019 (déjà fourni et inchangé).

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **10/10/2033** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

MARCILLAC LA CROISILLE – STADE DE BELLEVUE (OU MUNICIPAL) – NNI 191250101

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **22/11/2031**.

Reçu courrier de la Mairie pour changement de nom « STADE JACQUES CHIRAC »,

La CRTIS prend note et fait le changement.

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

GOUZON – STADE DES CHAUSSADES 2 – NNI 230930102

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **21/11/2029**.

Date de mise en service : 21/09/2023

A la suite de l'avis préalable favorable du 13/09/2022 pour le changement du revêtement synthétique pour un **Niveau T6 SYN**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement Initial en **Niveau T6 SYN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de T. ECOBICHON du 21/09/2023,
- **Fournir une AOP ou Attestation de Capacité,**
- **Tests In-Situ initiaux (à fournir avant le 21/03/2024 date limite).**

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 SYN Provisoire** jusqu'au **21/03/2024** (Date de la mise en service), en attendant les tests in-situ.

2.2. Confirmations de niveau de classement

SOUMANS – STADE EUGENE ROMAINE – NNI 231740101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **25/04/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents suivants :

- Rapport de Visite de T. ECOBICHON du 29/08/2023,

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **10/10/2033** (Date de la Commission).

FLAYAT – STADE MILLET FAURIAUX – NNI 230810101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **06/05/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents suivants :

- Rapport de Visite de T. ECOBICHON du 28/08/2023,

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **10/10/2033** (Date de la Commission).

CLUGNAT – STADE MUNICIPAL – NNI 230640101

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **01/03/2030**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN** et des documents suivants :

- Rapport de Visite de T. ECOBICHON du 29/08/2023,

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **10/10/2033** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires



5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux**
- 5.2. Confirmations de niveau de classement**
- 5.3. Changements de niveau de classement**

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

BERGERAC – STADE LE BARRAGE LE PONT ROUX 3 – NNI 240370403

Cette installation est classée en **Niveau T5 SYN** jusqu'au **28/11/2029**.

Date de mise en service : 15/09/2023

A la suite de l'avis préalable favorable du 05/09/2023 pour le changement du revêtement synthétique pour un **Niveau T5 SYN**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 SYN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de J. COUPLLET du 19/09/2023,
- Attestation fin de travaux ART DAN en date du 15/09/2023,
- Rapport Sécurité des Equipements sportifs 15/09/2023 (ART DAN)
- Attestation Administrative de Capacité du 18/09/2023 (299 personnes en pourtour)

- Tests In-Situ initiaux (à fournir avant le 15/03/2024 date limite).

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 SYN Provisoire** jusqu'au **15/03/2024** (Date de la mise en service), en attendant les tests in-situ.

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

LE TAILLAN MEDOC - STADE LE PALIO 1 - NNI 335190101 (CFTIS du 28/09/2023)

Cette installation était classée en **Niveau T3 PN** jusqu'au **27/01/2021**.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- La liaison vestiaires/aire de jeu n'est pas sécurisée dans sa totalité (Art. 6.5).

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 SYN jusqu'au 01/07/2028, sous réserve de la levée de la non-conformité avant le 31/12/2023 (photos à fournir).

LORMONT - STADE CHRISTOPHE DUGARRY - NNI 332490401 (CFTIS du 28/09/2023)

Cette installation est classée en **Niveau T3 SYN** jusqu'au **30/09/2023**.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- Absence de miroir dans les vestiaires (Art. 4.6.1),

- Absence des tests in situ initiaux.

Au regard de l'élément transmis, dans l'attente des tests in situ et de la mise en place des miroirs (photos à fournir), la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 SYN Prov jusqu'au 22/02/2024.

1.3. Changements de niveau de classement

BIGANOS - STADE R. GARNUNG - NNI 330510201 (CFTIS du 28/09/2023)

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **16/08/2030**.

Elle constate l'absence des tests in situ.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente des tests in situ, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 PN Prov jusqu'au 28/03/2024.

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

CARBON BLANC – STADE GERARD HALET (PARC DES SPORTS FAISAN 2) – NNI 330960202

Cette installation est classée en **Niveau T5 SYN PROV** jusqu'au **12/11/2023**.

Date de mise en service : 12/05/2023

La commission prend connaissance des documents complémentaires :

- Tests in Situ initiaux du 13/06/2023 (Labo Des Sols) : conformes,

Elle prononce un classement de cette installation en **Niveau T5 SYN** jusqu'au **12/05/2033**.

FLOIRAC – PLAINE DES SPORTS J. SARTHOULET 5 – NNI 331670205

Cette installation n'était pas classée.

Date de mise en service : 19/09/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau T4 SYN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de V. GUICHARD du 19/09/2023,

- Plan des vestiaires,

- Plan de l'Aire de Jeu et plan de masse

- **Fournir une AOP ou Attestation de capacité**

- **Tests In-Situ initiaux (à fournir avant le 19/03/2024 date limite).**

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T4 SYN Provisoire** jusqu'au **19/03/2024** (Date de la mise en service), en attendant les tests in-situ.

2.2. Confirmations de niveau de classement

POMPIGNAC – STADE CADOUIN – NNI 333300101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **25/09/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents suivants :

- Rapport de Visite de V. GUICHARD du 13/09/2023,
- AOP déjà fournie (04/10/2021)

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **10/10/2023** (Date de la Commission).

BEAUTIRAN – PARC DES SPORTS DE CALENS 2 – NNI 330370102

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **25/09/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents suivants :

- Rapport de Visite de V. GUICHARD du 11/09/2023,

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **10/10/2023** (Date de la Commission).

PAREMPUYRE – COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE 1 – NNI 333120101

Cette installation est classée en **Niveau T5 SYN** jusqu'au **09/10/2029**.

Date de mise en service : 25/09/2023

A la suite de l'avis préalable favorable du 05/09/2023 pour le changement du revêtement synthétique pour un **Niveau T5 SYN**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 SYN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de V. GUICHARD du 28/09/2023,
- AOP du 02/03/2010 (300 personnes en pourtour)

- Tests In-Situ initiaux (à fournir avant le 25/03/2024 date limite).

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 SYN Provisoire** jusqu'au **25/03/2024** (Date de la mise en service), en attendant les tests in-situ.

2.3. Changements de niveau de classement

PESSAC – STADE DE ROMAINVILLE 2 – NNI 333180102

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **07/07/2025**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de visite de V. GUICHARD du 21/05/2023,
- Plan des vestiaires et Tribunes,
- Plan de Masse,
- AOP du 22/08/2023 (1400 personnes en pourtour)
- PV de la Commission de Sécurité du 17/11/1999.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **10/10/2023** (Date de la Commission).

LES BILLAUX – STADE MUNICIPAL (GEORGES FRUSTIER) – NNI 330520101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **17/09/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T7 PN** et des documents suivants :

- Rapport de Visite de V. GUICHARD du 12/09/2023.

La commission constate le mauvais état de l'aire de jeu, des buts et de la main courante.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **10/10/2023** (Date de la Commission).

PAREMPUYRE – COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE 2 – NNI 333120102

Cette installation était classée en **Niveau T7 SYN** jusqu'au **12/09/2010**.

Date de mise en service : 25/09/2023

A la suite de l'avis préalable favorable du 05/09/2023 pour le changement du revêtement synthétique pour un **Niveau T5 SYN**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T5 SYN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de V. GUICHARD du 28/09/2023,
- AOP du 02/03/2010 (300 personnes en pourtour)

- Tests In-Situ initiaux (à fournir avant le 25/03/2024 date limite).

La commission constate l'absence de vestiaires arbitres obligatoires à partir du Niveau T6 (art. 4.7.2*)

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T7 SYN Provisoire** jusqu'au **25/03/2024** (Date de la mise en service), en attendant les tests in-situ.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

LE HAILLAN – STADE ABEL LAPORTE 3 – NNI 332000103

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **28/12/2027**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 17/09/2023 pour la **création d'un terrain Niveau T5 SYN** et des éléments fournis :

- Lettre d'intentions
- Divers plans
- Plan côté du Bloc Vestiaire
- Fiche technique du synthétique ((LigaTurf Cross GT neutre en carbone)
- Fiche technique de la couche de souplesse « PROPLAY » 23mm
- Remplissage sable + liège

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour la **création d'un terrain Niveau T5 SYN**.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

SANGUINET – STADE FOOTBALL REDUIT – NNI 402870101

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau FOOT A8**.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau FOOT A8** jusqu'au **10/10/2033** (Date de la Commission).

2.2. Confirmations de niveau de classement

ST SEVER – STADE LOUIS LAFAURIE 2 – NNI 402820102

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **21/02/2022**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents suivants :

- Plan des vestiaires,
- Plan sous tribunes,
- AOP du 21/07/2015 (700 personnes en tribune et 200 en pourtour)

Elle note la non-conformité mineure : La main courante doit être continue et englober la zone technique des bancs de touche, conformément à l'article 3.9.5.1 des RGs Terrains.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **10/10/2033** (Date de la Commission).

LABENNE – STADE ROBERT DICHARRY 1 – NNI 401330101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **27/08/2023**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **10/10/2033** (Date de la Commission).

LABENNE – STADE ROBERT DICHARRY 3 – NNI 401330103

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation en **Niveau FOOT A8 SYN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau FOOT A8 SYN** jusqu'au **10/10/2033** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

DAX – SALLE DE SPORTS ANDRE DARRIGADE – NNI 400889901

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en **Niveau Futsal3** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. VERGNAUD du 11/09/2023,
- Plan de masse et plan de la salle
- AOP du 14/12/2007 (300 personnes),
- PV de la Commission de Sécurité du 17/01/2017.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau Futsal3** jusqu'au **10/10/2033** (Date de la Commission).

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

SAUGNAC ET CAMBRAN – STADE POLYVALENTE – NNI 402949901

Cette installation est classée en **Niveau Futsal4** jusqu'au **04/09/2028**.

La Commission prend note du courriel de la Mairie du 04/09/2023 (plans) et confirme le classement ci-dessus.

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires
- 4.5 Installations FUTSAL

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

AIFFRES – STADE JACQUES MICHELET – NNI 790030101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **23/01/2025**.

A la suite de l'Avis Préalable Favorable du 04/04/2023 pour la réfection de la main courante :

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents suivants :

- Rapport de Visite de J.J. PETIT du 13/09/2023,
- Attestation de capacité du 20/09/2023 (110 personnes en tribunes et 1900 personnes en pourtour).

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **10/10/2033** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

NUEIL LES AUBIERS – STADE ARMAND TUZELET 2 – NNI 791950102

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **22/02/2026**.

A la suite des travaux du terrain (main courante et réfection pelouse)

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T5 PN** et des documents suivants :

- Rapport de Visite de J.J. PETIT du 18/09/2023,
- **Fournir une AOP ou Attestation de capacité.**

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **10/10/2033** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

LARGEASSE – SALLE GYMNASSE – NNI 791479901

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en **Niveau Futsal3** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de J.J. PETIT du 12/09/2023,
- Plan des installations,
- PV de la Commission de sécurité du 27/09/2022 / AOP de 285 personnes.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau Futsal3** jusqu'au **10/10/2033** (Date de la Commission).

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement



6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

CHATELLERAULT – STADE MONTEE ROUGE EXTERIEUR N°2 – NNI 860660104

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **07/03/2033**.

A la suite de de travaux (mise en place de bancs de touche)

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T5 PN**.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **10/10/2033** (Date de la Commission).

LUSIGNAN – STADE JACQUES PAPINEAU – NNI 861390101

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/10/2030**.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires

- Rapport de Levée de Non-Conformité du 06/09/2023 (G. RAVEAU),

- Attestation Administrative du 06/09/2023 (299 personnes en pourtour).

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **10/10/2033** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

ANTRAN – STADE CLAUDE CHARLOT 2 – NNI 860070102

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **13/09/2031**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 11/09/2023 pour la **mise en place d'un arrosage intégré** et des éléments fournis :

- Délibéré de la Mairie du 11/07/2023
- Mémoire technique et descriptif du matériel utilisé (Rainbird)
- Plan d'implantation des buses

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour la **mise en place d'un arrosage intégré**.

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

FLEURE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 860990101

Cette installation est classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **02/05/2024**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 14/09/2023 pour la **réfection et la sécurisation des blocs vestiaires** et des éléments fournis :

- Lettre Intention de travaux de la Mairie
- Délibéré de la Mairie du 06/09/2023



- plan de situation
- Plan des vestiaires
- Fiche Projet et devis

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour la **réfection et la sécurisation des blocs vestiaires.**

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

PANAZOL – STADE DE MORPIENAS – NNI 871140201

Cette installation est classée en **Niveau TRAVAUX PN** jusqu'au **29/10/2023**.

A la suite travaux effectués pour un **Niveau E3 PN**,

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T3 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. BARRIERE du 06/10/2023,
 - Plan des vestiaires,
 - Plan de situation et Plan de Masse,
 - AOP du 06/10/2023 (392 personnes en tribunes et 1000 personnes en pourtour).
- Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

COMPREIGNAC – STADE MUNICIPAL – NNI 870470101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **01/05/2025**.

La commission prend connaissance des documents complémentaires transmis :

- Rapport de Levée des Non-Conformités

- Fournir une AOP ou Attestation de Capacité.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **10/10/2033** (Date de la Commission).

LIMOGES – STADE DE L'AURENCE 1 – NNI 870850301

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **24/04/2022**.

La commission prend connaissance des documents complémentaires transmis :

- Rapport de Levée des Non-Conformités

- Fournir une AOP ou Attestation de Capacité.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **10/10/2033** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

LIMOGES – STADE DE L'AURENCE 2 – NNI 8708503012

Cette installation était classée au **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/07/2025**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau FOOT A8 PN** de l'installation et des documents transmis :

- Rapport de visite du 26/09/2023 (L. GENESTE),

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau FOOT A8 PN** jusqu'au **10/10/2033** (Date de la Commission).

LIMOGES – PARC DES SPORTS DE BEAUBLANC 5 – NNI 870850105

Cette installation était classée au **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/07/2025**.

La commission prend connaissance des documents complémentaires transmis :

- Rapport de Levée des Non-Conformités

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **10/10/2033** (Date de la Commission).

LIMOGES – STADE DE L'AUZETTE 1 – NNI 870850601

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **03/07/2019**.

La commission prend connaissance des documents complémentaires transmis :

- Rapport de Visite de L. GENESTE du 26/09/2023

- **Fournir une AOP ou Attestation de Capacité.**

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **10/10/2033** (Date de la Commission).

AMBAZAC – STADE DE LA MAZAUURIE – NNI 870020101

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/07/2025**.

La commission prend connaissance des documents complémentaires transmis :

- Rapport de Levée des Non-Conformités

- **Fournir une AOP ou Attestation de Capacité.**

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **10/10/2033** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

SECTION CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

ANGOULEME – STADE LEBON 1 – NNI 160150101

L'éclairage de cette installation est classé en **niveau E5** jusqu'au **27/10/2024**. (CFTIS du 28/09/2023)

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement E3 sous réserve de disposer d'une alimentation de substitution.

La CFTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 28/09/2025.

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.2. Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

FONTENILLE – STADE ROBERT VIOLLET – NNI 161410101

Cet éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 16/06/2023 pour un **Niveau E7 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Courrier d'intention de la Mairie

- **Etude d'éclairage en date du 29/03/2023 précisant :**

- Implantation : 2 mâts d'un côté et 3 mâts de l'autre côté (latéraux) terrain 100 X 62m

- Implantation asymétrique : 5,00m Ligne de Touche et 16,50m et 30,00 Ligne de But

- Hauteur moyenne de feu : 12,00 et 14,00 m

- 2 projecteurs par mât (côté 2 mâts) : ALTIS G4 et 1 projecteur par mât (côté 3 mâts) ALTIS G4

- Puissance installée : 6,18 kw

- Température Couleur : 5700 Kelvin

- Facteur de maintenance : 1

- Résultats pour un **Niveau E7 LED** :

➤ Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 83 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,33

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,65

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

PUYMOYEN – FOOT A8 LFNA – NNI 162710202

Cet éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 17/09/2023 pour un **Niveau E7 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- **Etude d'éclairage en date du 24/03/2023 précisant :**

- Implantation : 1 mât côté latéral terrain 61 X 36m

- Hauteur moyenne de feu : 18,00 m

- 2 projecteurs par mât : BVP 528 (1500W)
- Température Couleur : 5700 Kelvin
- Résultats pour un **Niveau E7 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 80 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,42
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,22

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

VILLEBOIS LAVALETTE – STADE MARCEL ALBERT – NNI 164080101

Cet éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage du 02/10/2023 pour un passage au LED et des documents fournis pour un **Niveau E7 LED** :

- Étude Photométrique du 10/08/2023 mentionnant :

- Type de luminaires : LED
- Implantation 2x2 mâts latéraux asymétriques (recul ligne de touche 6,30 m et ligne de but 16 m)
- Aire de jeu : 100 m x 60 m
- Luminaires PHILIPS Optivision BVP518 (5700 Kelvins ; 1006 W ; IRC 70)
- Inclinaison maximale des projecteurs : 70°
- Hauteur de feu (2 mâts 14m et 2 mâts 16m)
- Résultats pour un Niveau E7 :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 108 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,43
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,72

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

MEURSAC – STADE JM DURANDET – NNI 172320101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **02/12/2022**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 179 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,50
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,78

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **21/03/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

ASNIERES LA GIRAUD – STADE MUNICIPAL – NNI 170220101

Cet éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 01/08/2023 pour un **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Etude d'éclairage en date du 11/05/2023 précisant :

- Implantation : 2 x 2 mâts latéraux sur terrain 100 X 64m
- Implantation symétrique : 3,00m Ligne de Touche et 24,00 Ligne de But
- Hauteur moyenne de feu : 16,00 m
- 3 projecteurs par mâts : 2 BVP 518 (1000W) et 1 BVP 528 (1500W)
- Température Couleur : 5200 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1
- Angle maximum d'inclinaison des projecteurs : 68,3°
- Glare Rating Max : 50
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
 - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 175 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,49
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,79

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

BRIVE LA GAILLARDE – STADE ANDRE PESTOURIE 1 – NNI 190310101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E4** jusqu'au **24/11/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E4**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 362 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,72
- Points bis : conformes

Elle transmet le dossier à la CFITS pour décision.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

MARCILLAC LA CROISILLE – STADE JACQUES CHIRAC – NNI 191250101

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

A la suite de l'Avis Préalable favorable pour un **Niveau E5 LED** du 22/02/2021,

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E6 LED**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 187 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,44
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,72

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **24/08/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

GOUZON – STADE DES CHAUSSADES 2 – NNI 230930102

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

A la suite de l'Avis Préalable favorable pour un **Niveau E5 LED** du 13/09/2022,

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E5 LED**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 261 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,56
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,74

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED** jusqu'au **26/04/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

TRELISSAC – STADE FIRMIN DAUDOU 1 – NNI 245570101 (*CFTIS du 28/09/2023*)

L'éclairage de cette installation est classé en **niveau E5** jusqu'au **06/12/2023**.

Elle constate que la valeur de l'Eclairage horizontal Moyen (383 Lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E4 (Art 3.2.1 / 400 Lux minimum à la mise en service).

Elle rappelle la valeur EhMoy calculée de l'étude à 437 lux (Cf - étude photométrique du 20/03/2023 Ref: TRELISSAC FOOT E4 V3).

La CFTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 28/09/2027.

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

STE MARIE DE CHIGNAC – STADE ST PIERRE BVC – NNI 244840101

Cette installation n'était pas classée.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau E7**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 81 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,28
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,56

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7** jusqu'au **25/09/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

MONBAZILLAC – STADE MARSOL – NNI 242740101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **06/07/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 147 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,49
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,68

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **05/09/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

MARSANEIX – STADE MUNICIPAL – NNI 242580101

Cet éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 05/09/2023 pour un **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- **Etude d'éclairage en date du 07/09/2023 précisant :**

- Implantation : 2 x 2mâts latéraux sur terrain 100 X 60m
- Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche et 16,00 Ligne de But
- Hauteur moyenne de feu : 18,00 m
- 2 projecteurs par mâts : 1 ALTIS LED GEN 4 288L120 et 1 ALTIS LED GEN 4 432L120
- Puissance installée : 10,30 kW

- Température Couleur : 5700 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
 - **Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 122 LUX (150 LUX pour mise en service Niveau E6)**
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,55
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,77

La CRTIS émet un **avis préalable défavorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

BORDEAUX – STADE CHABAN DELMAS – NNI 330630301 (CFTIS du 28/09/2023)

L'éclairage de cette installation était classé en **niveau E4** jusqu'au **20/11/2019**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 28/09/2024.

LE BOUSCAT – STADE SAINTE GERMAINE 1 – NNI 330690101 (CFTIS du 28/09/2023)

L'éclairage de cette installation est classé en **niveau E4** jusqu'au **29/09/2023**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 28/09/2024.

LIBOURNE – STADE JEAN ANTOINE MOUEIX 1 – NNI 332430101 (CFTIS du 28/09/2023)

L'éclairage de cette installation est classé en **niveau E4** jusqu'au **29/09/2023**.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 28/09/2024.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

VENDAYS MONTALIVET – STADE NOUGUEREDÉ – NNI 335400101

La commission prend note du troisième contrôle de l'éclairage de l'installation, demandé par le propriétaire, et effectué au soir du 13/09/2023 par Monsieur GUICHARD Vincent.

Elle constate les résultats photométriques obtenus :

➤ Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 263 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,56

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,73

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **06/09/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

FLOIRAC – PLAINE DES SPORTS J. SARTHOULET 5 – NNI 331670205

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

Type source éclairage : LED.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E5 LED** et des documents transmis :

- Etude d'éclairage du 27/09/2022

Résultats photométriques :

➤ Eclairement moyen horizontal (EhMoy) : 337 LUX

➤ **U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,42 (pour un Niveau E5 ≥ 0,50 minimum)**

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,67

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **19/09/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

CARBON BLANC – STADE GERARD HALLET – NNI 330960202

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

A la suite de l'Avis Préalable favorable du 07/06/2022 pour un **Niveau E6 LED**,

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E6 LED**.

Résultats photométriques :

➤ Eclairement moyen horizontal (EhMoy) : 203 LUX

➤ **U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,37 (pour un Niveau E5 ≥ 0,40 minimum)**

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,57

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7 LED** jusqu'au **05/10/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

GUJAN MESTRAS – STADE CHANTE CIGALE 2 – NNI 331990102

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

Type source éclairage : LED.

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E6 LED** et des documents transmis :

- Etude d'éclairage du 26/04/2023

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 190 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,54
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,74

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **18/09/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

STE HELENE – STADE CLAUDE DUPIS 1 – NNI 334170101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **07/10/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 138 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,40
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,64

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **25/09/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

SAUVETERRE DE GUYENNE – STADE JACQUES BARRIERE – NNI 335060101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **01/12/2022**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 173 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,41
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,69

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **14/09/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

PODENSAC – STADE MUNICIPAL – NNI 333270101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **30/08/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 205 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,50
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,65

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **02/10/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

DAX – SALLE DE SPORTS ANDRE DARRIGADE – NNI 400889901

Cette installation n'était pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau EFutsal 3** et des documents transmis :

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 673 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,62
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,80

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFutsal 3** jusqu'au **22/09/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

MAURRIN – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 401750101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **02/06/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 194 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,41
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,65

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **20/09/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

BOE – STADE DE CANCELLES 1 – NNI 470310101 (*CFTIS du 28/09/2023*)

L'éclairage de cette installation est classé en **niveau E6** jusqu'au **10/11/2023**.

La CFTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 28/09/2025.

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

AGEN – STADE CAMILLE BATMALE – NNI 470010501

Cet éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 15/09/2023 pour un **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- **Etude d'éclairage en date du 07/03/2022 précisant :**

- Implantation : 2 x 2 mâts latéraux sur terrain 100 X 66m
- Implantation symétrique : 4,50m Ligne de Touche et 17,50 Ligne de But
- Hauteur moyenne de feu : 18,00 m
- 3 projecteurs par mâts : 2 BVP 528 (1420W) et 1 BVP 518 (945W)
- Température Couleur : 5200 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1
- Angle maximum d'inclinaison des projecteurs : 68,9°
- Glare Rating Max : 44,50
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 184 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,60
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,80

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

ST MAURICE ETUSSON – SALLE DE SPORTS – NNI 792809901

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau EFutsal 3**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 636 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,45
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,69

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFutsal 3** jusqu'au **27/09/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

ECHIRE – STADE MUNICIPAL 4 – NNI 791090104

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E7** jusqu'au **07/02/2024**.

A la suite de l'Avis Préalable favorable du 13/12/2022 pour un **Niveau E6 LED**,

La commission prend connaissance de la demande de classement au **Niveau E6 LED**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 166 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,56
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,72

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **19/09/2027** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

BOUILLE LORETZ – STADE MUNICIPAL – NNI 790430101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **22/02/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 187 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,40
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,67

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **10/03/2025** (Date de la Visite + 2 ans).

AMAILLOUX – STADE MUNICIPAL – NNI 790080101

L'éclairage de cette installation était classé en **Niveau E6** jusqu'au **20/03/2023**.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement au **Niveau E6**.

Résultats photométriques :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 193 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,42
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,62

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **26/09/2025** (Date de la Visite + 2 ans).



2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

ROUILLE – STADE GASTON DELAVault – NNI 862130101

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E6** jusqu'au **10/02/2024**.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 31/03/2023 pour un **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Délibéré du Conseil Municipal du 07/06/2023
- **Etude d'éclairage en date du 07/03/2022 précisant :**
- Implantation : 2 x 2 mâts latéraux sur terrain 103 X 60m
- Implantation symétrique : 7,00m Ligne de Touche et 18,00 Ligne de But
- Hauteur moyenne de feu : 18,00 m
- 3 projecteurs par mâts : ECLATECC KERIS 6 ASY (1163W)
- Température Couleur : 5200 Kelvin
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating Max : 43
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
 - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 171 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,65
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,79

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

Philippe BARRIERE,
Président

Anne-Laure GONCALVES,
Secrétaire de séance

« Procès-verbal du **10/10/2023** transmis à la CFTIS, validé le **18/10/2023** par La Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT »

Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 07 novembre 2023
Date limite envoi dossiers : 31/10/2023